

Manifestation nationale 13 JUIN 2023!

La situation du personnel des secteurs de la santé est devenue « fort minable »...

Et pourtant ce sont des métiers formidables !

Le Non-Marchand traverse une crise profonde !

Par manque de personnel, l'offre de soins à la population se dégrade dangereusement. Le personnel en place a déjà donné plus qu'il ne pouvait. Le Ministre Vandebroucke a bien fait preuve de compréhension après la grande manifestation du 31 janvier... mais il répète qu'il n'a ni mandat ni budget actuellement pour de nouvelles mesures dans les secteurs fédéraux de la santé. Le budget 2023 ne prévoit en effet aucun moyen budgétaire pour réaliser un plan global pour l'avenir du secteur de la santé. Il joue la montre et veut attendre les élections de 2024. C'est inacceptable...L'avenir commence maintenant !

À la recherche de collègues !

Nous ne souhaitons pas de fermetures de services hospitaliers ou de maisons de repos, ... nous ne voulons pas de soins déshumanisés, expéditifs et dégradés.

Un plan ambitieux pour l'avenir des soins de santé commence par un réel effort supplémentaire pour attirer de nouveaux travailleurs dans le secteur. Ce n'est pas une tâche facile en cette période où les pénuries de main-d'œuvre se manifestent dans divers secteurs. Un plan d'avenir efficace doit se concentrer sur plusieurs pistes qui permettent de rendre le travail dans le secteur Non-Marchand à nouveau attractif, de réduire la charge de travail et d'offrir un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Le travail dans le secteur doit également rester tenable tout au long de la carrière. Nous ne pouvons pas continuer à garantir un service de qualité avec de moins en moins de personnel. Il est indispensable de créer des conditions de travail pour assurer le service à la population et le bien-être du personnel.

Passez à l'action svp...et vite !

Il est grand temps d'inverser cette logique de désinvestissement dans ces métiers jouant un rôle essentiel dans notre société et de prendre rapidement des mesures pour :

- des emplois tenables et attractifs avec du personnel motivé...et qui reste dans le secteur.
- des salaires décents et compétitifs.
- le respect des horaires et du temps libre.
- une fin de carrière viable et un revenu de retraite décent.
- une participation au dialogue social comme partenaire à part entière dans les décisions politiques pour l'avenir du secteur.



C'est le message que plusieurs milliers de travailleurs et travailleuses viendront à nouveau apporter au Gouvernement ce mardi 13 juin 2023.

- Rendez-vous : 10h Avenue du Roi Albert II (Gare du Nord de Bruxelles)
- Départ de la manifestation : 10h30 (direction Gare du Midi)



CGSLB | SYNDICAT LIBÉRAL BULLETIN D'AFFILIATION

Coördonnées (en majuscules s.v.p.)

zone

secrétariat

nom

prénom

rue

n°

bte

code postal

commune

n° registre nat. (dos de la carte d'identité)

sexe homme femme

date de naissance

nationalité

langue français néerlandais

état civile

nom partenaire

compte en banque IBAN

BIC

tél.

gsm

e-mail privé

e-mail travail

Renseignements professionnels

nom employeur

adresse

en service à partir du

numéro d'entreprise

commission paritaire

secteur d'entreprise

temps plein oui non si non, je travaille h/semaine

temps plein h/semaine

 ouvrier employé cadre chômage complet étudiant autre

Affiliation syndicale

je souhaite m'affilier dans la zone où j'habite je travaille

à inscrire à partir du

venant de la CSC FGTB nouvel affilié

y affilié depuis le

jusqu'au

mode de paiement des cotisations domiciliation virement bancaire ordre permanent

signature affilié

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom

adresse

.....

numéro de compte:

IBAN BIC

nom affilié (si autre que le débiteur)

fait à signature

date

DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB

identifiant créancier : BE66 007 0850330011

adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, België

RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d'affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d'arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.